

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public
MARCHÉ DE NÖEL

PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE

La Commune de Palavas-les-Flots souhaite proposer à l'occupation un terre-plein situé sur le domaine public afin d'y installer, de novembre 2021 à janvier 2022, un marché de Noël. Cette proposition d'occupation étant de nature économique, il convient de soumettre la procédure aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques.

Considérant que l'activité particulière proposée est de courte durée au sens de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques et au sens de l'instruction modifiant la circulaire n°CPAE1727822C du 19 octobre 2017 relative à l'application de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 ;

Considérant que l'activité objet de la présente est, par nature, une activité à caractère itinérant dont la présence s'inscrit dans un contexte saisonnier d'animation locale festive traditionnelle et que la durée d'occupation est inférieure à 4 mois ;

Ainsi, au regard de ces considérations, la Commune de Palavas-les-Flots procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

L'autorisation d'occupation du domaine public permettra une occupation de novembre 2021 à janvier 2022 selon les éléments suivants :

Surface de l'occupation	8 000 m²
Type de surface	Terre-plein
Objet de l'activité	- Marché de Noël : manèges forains et animations adaptées au contexte saisonnier d'animation festive traditionnelle
Adresse	Parking de la foire, Palavas-les-Flots (34 250)
Durée	3 mois – Du novembre 2021 à janvier 2022

Cette publicité pour l'occupation du domaine public envisagée est faite sur le site internet de la ville sous www.palavaslesflots.com à la rubrique « Ma Ville » sous rubrique « Marché Public » et sera affichée en mairie.

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public

MARCHE DE NŒL

Renseignements et manifestations d'intérêts :

Dans le cas d'une manifestation d'intérêt, un dossier comprenant l'ensemble des pièces exigées est à déposer à l'adresse ci-après :

16 boulevard du Maréchal Joffre
BP 106
34 250 PALAVAS-LES-FLOTS

Les dossiers peuvent être déposés en Mairie ou envoyés sous pli cacheté à la ville de Palavas-les-Flots.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES MANIFESTATIONS D'INTERETS :

Le 26 octobre 2021 à 12h00

Le dossier de manifestation d'intérêt devra obligatoirement comprendre :

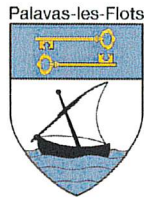
1. Une demande d'occupation du site ;
2. Une note précisant les caractéristiques de l'occupation projetée, et notamment les activités présentes et le protocole relatif à la pandémie du COVID-19 ;
Cette note inclura obligatoirement également la proposition de redevance versée à la commune.
3. Les noms, prénoms et domicile du demandeur ou, si la demande émane d'une personne morale, les précisions suivantes : nature, dénomination, siège social et objet de la personne morale ainsi que les noms, prénoms et qualité du correspondant ;
Ces éléments seront justifiés par tout document (KBIS, L'extrait K, Pièces d'identités...)
4. Une attestation d'assurances couvrant l'activité exercée,

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté.

L'occupant sera chargé de l'exploitation d'un espace réservé au travers un titre d'occupation du domaine public. A ce titre, il lui reviendra :

- La gestion et l'entretien des équipements et du mobilier mis à disposition,
- La promotion, l'animation, et la valorisation de l'espace mis à disposition,
- La gestion administrative, technique et financière de l'espace mis à disposition,
- La sécurité du site à sa charge exclusive et sous sa responsabilité,
- La mise en place d'un protocole sanitaire suffisant pour garantir la sécurité des participants,
- L'obtention de toutes les autorisations administratives, et notamment l'autorisation de la préfecture en application des dispositions réglementaires

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public

MARCHE DE NÖEL

Il sera alors exclu toute intervention de la commune dans ces éléments, en dehors des cas prévus par la convention ou l'arrêté d'occupation du domaine public faisant suite à la présente publicité.

En cas de contentieux, le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34000 Montpellier

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif de Montpellier, tel : 04.67.54.81.00, greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Fait, affiché et publié à Palavas-les-Flots,
le 11 OCT. 2021

